

*Initiatives ministérielles*

J'appuie ce changement étant donné qu'il contribue à faire de la taxe de transport aérien un moyen de recouvrement intégral des frais. Je crois que la majorité des membres de mon caucus sont également en faveur de cette mesure.

La question la plus importante est la taxe sur le tabac. La majorité des membres de mon caucus s'opposent à la réduction de la taxe d'accise sur les produits du tabac, mais je ne suis pas d'accord avec eux. Ils ont de bonnes raisons pour s'y opposer. Elle encouragera les gens à fumer, notamment les jeunes. Les frais de santé à long terme n'ont pas été calculés. Le gouvernement aurait dû d'abord essayer de réprimer énergiquement la contrebande et imposer une taxe sur les exportations de tabac.

Je suis d'accord avec tout cela, mais le gouvernement a choisi de s'attaquer autrement au problème et nous sommes maintenant saisis de ce projet de loi.

Dans ma circonscription, l'opinion publique est partagée sur cette question. Ceux qui sont contre le projet de loi craignent qu'il ne fasse augmenter les frais de santé. Je n'envisage donc pas cette question seulement en tant que représentant de Calgary-Centre. Je l'envisage en tant que représentant de tout le Canada et d'un point de vue national.

• (1155)

Pour régler un problème, il faut le définir, déterminer les moyens dont on dispose pour le régler, choisir celui qui nous paraît devoir le régler le mieux et dans les meilleurs délais, passer à l'acte et examiner les résultats. Si la solution donne des résultats, il faut s'y tenir. Sinon, il faut envisager les autres solutions.

Nous avons essentiellement affaire à un problème de crime organisé: l'économie souterraine et, en particulier, la contrebande de cigarettes. Je sympathise avec le premier ministre, car il n'était pas facile de trouver une solution au problème.

Lorsque, après avoir examiné tous les facteurs en cause, il a opté pour son plan en quatre points, il a pris une décision difficile. C'est l'une des rares qu'il ait prises. Nous le critiquons, mais nous voulons le faire de façon constructive et, dans la mesure où je peux l'appuyer, je le ferai.

Cette question a certes coûté cher au gouvernement et acculé bien des gens respectueux des lois à l'économie souterraine illégale. Comme le projet de loi règle ce problème, j'estime qu'il mérite mon appui et c'est pourquoi je parlerai en sa faveur.

Il faut bien dire qu'il y en a qui veulent fumer. Il y en a qui veulent boire des boissons alcoolisées. Tout le monde doit manger. Nos frais de santé sont liés directement non seulement à la cigarette et à l'alcool, mais à notre régime alimentaire, à l'exercice que nous faisons ou que nous négligeons de faire. Pourquoi alors s'en prendre à un produit en particulier, même s'il ne fait aucun doute qu'il tue, même si une personne sur trois ou sur quatre meurt du cancer à cause de la cigarette? Ceux qui veulent qu'on perçoive une taxe sur les cigarettes voudraient-ils qu'on perçoive une taxe sur tous les aliments qui ne sont pas bons pour

nous? Non. Ils nous laissent un choix comme ce devrait être le cas pour la cigarette et l'alcool.

Nous aurons beau augmenter la sainte taxe, essayer tant et plus de décourager le public de faire quelque chose au moyen d'une loi, par le biais de la Loi de l'impôt sur le revenu, si les gens veulent faire quelque chose et s'il est légal de le faire, ils vont le faire.

Je trouve un peu hypocrites ceux qui, tout en affirmant qu'il est légal de fumer et de boire après un certain âge, essaient d'empêcher les gens de le faire parce que c'est mauvais pour leur santé. Ou bien le gouvernement veut laisser les gens faire librement ce qu'ils veulent ou bien il ne le veut pas. Mais qu'il n'essaie pas de jouer sur les deux tableaux à la fois.

Quant à la santé, nombreux sont les organismes et les particuliers qui croient que le fait de réduire le coût des cigarettes va pousser plus de gens et notamment des adolescents et des enfants à commencer à fumer. À mon avis, en relevant l'âge auquel il est légal de fumer, en éliminant les petits paquets, en restreignant les distributrices aux bars, le gouvernement contribue à réduire l'usage de la cigarette chez les jeunes.

Jointes à l'augmentation des amendes dont sont passibles les détaillants qui vendent des produits du tabac aux mineurs, ces mesures contribueront à régler le problème. J'aurais une suggestion à faire qui a été favorablement accueillie au Comité des finances par la secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé. La police pourrait patrouiller les écoles et, lorsqu'elle attrape des jeunes à fumer qui n'ont pas l'âge légal, elle pourrait leur remettre une sommation dont on enverrait copie aux parents afin de les informer que leurs enfants fument. Voici ce qu'on pourrait lire sur la sommation: «La prochaine fois que nous attrapons votre enfant, nous vous délivrerons à vous aussi une sommation qui vous coûtera 50 \$. Chaque fois que nous prendrons votre enfant à fumer, il vous en coûtera 50 \$.» Voilà peut-être un moyen d'empêcher les jeunes de fumer.

Mais le projet de loi vise à régler le problème de la contrebande, non pas à décourager les jeunes de fumer.

Le gouvernement fédéral perd actuellement quelque chose comme 60 à 80 milliards de dollars par année à cause de l'économie souterraine. Cette saignée nuit directement à l'aptitude des petites entreprises respectueuses des lois à soutenir la concurrence dans le secteur privé. Au bout du compte, c'est le contribuable qui paye pour compenser la perte de recettes et la hausse de coûts résultant de la lucrative contrebande de cigarettes.

• (1200)

Les non-fumeurs qui disent ne pas être touchés par la contrebande devraient y repenser à deux fois. Le nombre de poursuites intentées par la GRC et par Douanes et Accise est passé de 414 en 1990 à 3 389 à ce jour. Quant au nombre de saisies effectuées dans le même délai, de 303 qu'il était en 1990, il atteint 5 044 à ce jour. L'augmentation des activités d'exécution et du nombre de poursuites ainsi que la perte de recettes coûtent au gouvernement plus de un milliard par année.